

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mardi 31 janvier 2023, 19 h

Local 1040

Réunion n° 3

### Sont présents (es) :

Roxanne Bolduc	Marie-Josée Gravel
Élizabeth Brochu (organisme DAM)	Patrick Gravel
Anik Cadieux	Laurie L'Hérault
Christian Camiré	Alain Paquin
Katie Dubois(substitut)	Charles-Alexandre Poitras
Michel Gasseau	Lise St-Laurent
Ann Katherine Gauthier	Hugues Tremblay
Marie-Chantal Gingras	

### Sont absents (es) :

Valérie Hourdeaux (substitut)  
Marie-Ève Levasseur  
Annie Rousseau-Gaudreault  
Judicael Jordan Tchouamou Tchiadjeu

#### 22-03-01 Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

La direction souhaite la bienvenue aux membres. Monsieur Gasseau et monsieur Paquin siégeront en remplacement des membres parents absents. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

#### 22-03-02 Questions du public

En raison de l'absence de public, aucune question n'est adressée au conseil.

#### 22-03-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour 📄

PRÉAMBULE : Madame L'Hérault procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des gens ont des points à ajouter ;

CONSIDÉRANT : que la directrice et le président ont élaboré l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT : que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Charles-Alexandre Poitras appuyé de monsieur Patrick Gravel, il est résolu à l'unanimité ;  
**CE-22/23-13 ;**

D'ADOPTER : l'ordre du jour proposé.

#### 22-03-04 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2022

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal.

CONSIDÉRANT : que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022, plus de six heures avant la tenue de la présente réunion ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Michel Gasseau appuyé de monsieur Alain Paquin, il est résolu à l'unanimité ;  
**CE-22/23-14 ;**

D'ADOPTER : le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2022.

## **22-03-05 Correspondance**

Aucune correspondance n'a été reçue.

## **22-03-06 Reddition de comptes**

### **6.1 Rapport de la présidence**

Le président n'a pas d'information à soumettre à l'attention des membres.

### **6.2 Rapport de la direction**

#### *Suivi plan d'aménagement de la cour d'école*

Le 13 janvier dernier, une rencontre s'est tenue avec le conseiller à la planification des infrastructures du service des Loisirs, sports et vie communautaire de la Ville de Québec. À court terme (deux-trois ans), la ville prévoit refaire le skate parc, le terrain de basketball et la surface synthétique du terrain de football. Dès qu'un projet de plan pour les infrastructures sera prêt, les partenaires de la ville viendront consulter des élèves pour valider leurs idées.

#### *Soirée des arts*

Le 20 janvier dernier, trois enseignantes ont organisé une soirée comportant des arts écrits, visuels, cinématographiques et musicaux. Cette soirée a été un grand succès auprès des élèves.

#### *Élaboration du projet éducatif*

Le projet éducatif 2023-2027 doit être complété et diffusé au plus tard en décembre 2023. Actuellement, il y a la cueillette de données. L'échéancier des travaux sera présenté au prochain conseil d'établissement.

#### *Réinscription et choix de cours*

Il est maintenant le temps de procéder à la réinscription des élèves et aux choix de cours 2023-2024. La direction invite les membres à aller voir les modifications apportées sur le site internet en vue de partager les informations pertinentes à la démarche. Les capsules cinématographiques terminées sont désormais accessibles au public. Il ne reste que les capsules suivantes à finaliser : PEI, vie scolaire et activités parascolaires.

### **6.3 Rapport du représentant au comité de parents**

Des séances ordinaires du comité de parents ont eu lieu les 14 décembre et 25 janvier. En décembre, le comité de parents a émis un avis sur les consultations effectuées par le CSS au sujet des services dispensés dans les écoles, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et les actes d'établissement. Monsieur Patrick Gravel a alors présenté les propositions émises par le comité permanent sur les politiques. Le comité de parents s'est aussi prononcé en faveur de la consultation sur les calendriers scolaires en formation générale des jeunes pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

En janvier, l'état des travaux du PEVR est présenté, dont la période de consultation se déroulera du 25 janvier 2023 au 6 mars 2023. Une fois la consultation terminée, une synthèse des commentaires reçus sera produite par le CERÉ (comité d'engagement de la réussite des élèves). Lors de la rencontre de janvier, les enjeux ont été exposés au comité de parents.

La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) n'organisera pas de congrès ou de colloque cette année. Elle a opté pour les Journées de mobilisation qui se déplace dans 6 villes

de la province. La plus près du Centre de services scolaire est celle qui sera tenue le 18 février 2023 à Lévis de 9h à 14h. Sous le thème « Les parents et leurs défis », les Journées de mobilisation sont des rencontres organisées conjointement par la FCPQ et la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) afin de faire connaître aux parents les services offerts par la FCPQ ainsi que les ressources disponibles dans leur région pour les soutenir dans l'accompagnement de leurs enfants.

Monsieur Gravel annonce que le lancement des candidatures a été lancé pour la semaine de la Reconnaissance portant sur le thème - Semaine nationale de l'engagement parental en éducation. Elle aura lieu du 28 mai au 3 juin. Les parents ont plusieurs façons de participer. Il y a 4 niveaux de reconnaissance. A notre portée, il y a le prix Mérite qui doit faire l'objet d'une résolution officielle au conseil d'établissement. Cette dernière doit être déposée à la FCPQ avant le 15 avril. Ce prix vise à reconnaître la contribution de parents bénévoles à notre école. Ces parents recevront un certificat. La direction s'engage à repérer des parents bénévoles dont l'implication mérite d'être reconnue. Monsieur Gravel propose de faire un gabarit de résolution.

#### CCSEHDAA

Monsieur Gravel indique que le CCSEHDAA a produit un avis au comité de répartition des ressources. Il précise que les recommandations sont beaucoup en lien avec le PEVR qui a été présenté.

#### 6.4 Rapport du conseil étudiant

Un bilan des activités est dressé par la représentante du conseil étudiant.

#### 6.5 Bilan des résultats du COMPASS 2021-2022

La direction dépose le bilan des résultats du COMPASS de 2021-2022. Ces résultats sont les données à la base du projet éducatif 2023-2027. Ils seront aussi comparés avec ceux de 2022-2023 qui seront disponibles à l'automne 2023.

### 22-03-07 Dossiers pour décision

#### 7.1 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault présente le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023;

CONSIDÉRANT : que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être adopté par le conseil d'établissement (LIP, art.76);

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Anik Cadieux, secondée par madame Marie-Chantal Gingras, il est résolu à l'unanimité; **CE-22/23-15**

D'ADOPTER : le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023.

#### 7.2 Sorties éducatives – du 31 janvier 2023 au 22 juin 2023

Madame Laurie L'Hérault présente les nouvelles activités demandées pour approbation du conseil d'établissement.

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault propose d'approuver les nouvelles sorties éducatives du 31 janvier 2023 au 22 juin 2023.

CONSIDÉRANT : que les sorties éducatives doivent être approuvées par le conseil d'établissement ;

EN CONSÉQUENCE : Madame Marie-Chantal Gingras propose, secondée par madame Marie-Josée Gravel, il est résolu à l'unanimité; **CE-22/23-16**

D'APPROUVER : les nouvelles sorties éducatives du 31 janvier 2023 au 22 juin 2023.

## **22-03-08 Dossier pour consultation**

### **8.1 Lancement à la consultation – Plan d’engagement vers la réussite (PEVR)**

Le conseil d’établissement engage des discussions autour de la consultation du Plan d’engagement vers la réussite (PEVR) et se prononce sur les questions posées. Monsieur Gravel aurait des éléments à proposer dans les commentaires. Il est suggéré de faire un google drive et de soumettre à la consultation des autres membres les éléments soulevés. La direction soumettra les résultats de la consultation dans les temps requis.

### **8.2 Lancement à la consultation – critères de sélection direction d’établissement**

La lettre sera soumise à la consultation des membres sur un espace google drive avant d’être acheminée à la direction générale pour le 17 mars 2023.

### **8.3 Objet de consultation des élèves 2022-2023**

Le conseil d’établissement doit consulter, au moins une fois par année scolaire, les élèves ou un groupe d’élèves. Pour les membres du conseil, c’est l’occasion unique de mieux connaître les élèves, d’ajuster ou d’actualiser certains documents ou projets en cours dans l’établissement et de fonder leurs décisions sur les préoccupations ou besoins réels des élèves.

Il est suggéré d’actualiser la consultation sur le développement des compétences numériques des élèves amorcée l’an dernier. Il est aussi d’actualité de se questionner sur la conciliation travail-étude de nos jeunes dans un contexte de plein emploi. La direction vérifiera auprès des personnes qui ont travaillé la consultation numérique de l’an dernier à savoir si elle est prête à être utilisée.

### **8.4 Tenue de voyages outre-mer**

La direction demande aux membres parents présents le prix raisonnable qu’ils seraient prêts à payer pour la tenue d’un voyage outre-mer organisé par l’école. Cela permettra de guider les réflexions sur les éventuels voyages qui se tiendront dans le cadre scolaire, dans un souci d’équité et d’accessibilité pour tous. Il est nommé que les élèves doivent faire partie de la réflexion.

## **22-03-09 Dossiers pour information**

### **9.1 Obtention d’une subvention du ministère de la sécurité publique**

La direction informe les membres qu’une subvention de 125 000\$ a été accordée au regroupement de partenaires communautaires et scolaires de notre secteur. Ce financement permettra à la table connexion-jeunesse d’offrir davantage de services aux jeunes, en dehors des heures scolaires.

### **9.2 Présentation de l’organisme partenaire DAM**

Madame Élisabeth Brochu, représentante de l’organisme partenaire DAM, présente la mission et les objectifs de l’organisme.

## **22-03-10 Levée de l’assemblée (vers 21 h)**

CONSIDÉRANT : que l’ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Alain Paquin, il est résolu à l’unanimité ;  
**CE-22/23-17**

DE LEVER : l’assemblée de la séance ordinaire à 21 h 30.

Laurie L’Hérault  
Directrice

 Documents joints  
 Documents remis séance tenante